

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 21 MARS 2018**

**N° d'ordre de la délibération : 11
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 15 mars 2018
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 8
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 21 Mars 2018 à 10 heures 30
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre
IZARD

Convention de mise à disposition d'un Chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail

Etaient présents : Messieurs Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU, et Claude SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs François AUMONIER, Patrick BOUBE, Jean-Pierre COMET, Marc MENGAUD, Patrice RIVAL et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Suite aux conditions de quorum non atteintes lors de la réunion du Bureau en date du 15 mars 2018, et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales, le Bureau a valablement délibéré sans conditions de quorum.

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale a été modifié.

Ainsi, il précise que toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner un Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST) pour assurer une fonction d'inspection et contrôler les conditions d'application de la réglementation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Cet agent peut être désigné soit en interne soit mis à disposition par le Centre de Gestion.

La Commission d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Comité Technique intercommunal placé auprès du Centre de Gestion a été consulté et a émis un avis favorable en date du 08/02/2018 sur le principe de mise à disposition d'un Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31).

Le Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST) qui agira en toute indépendance, permettra au SDEHG d'une part de répondre à l'obligation réglementaire, mais aussi d'améliorer la prise en compte de la réglementation applicable en matière de santé et de sécurité au travail par la mise en œuvre de mesures adaptées et de disposer d'une expertise auprès du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 21 MARS 2018
N° d'ordre de la délibération : 11
N° de feuillet : 2**

Convention de mise à disposition d'un Chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail

Le projet de convention est annexé.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur ce principe de mise à disposition d'un Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail.

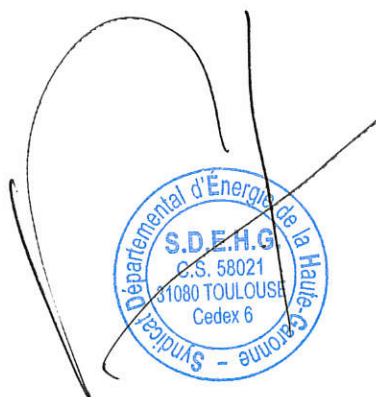
En tant que Président du CDG31, Monsieur Pierre IZARD ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité votants :

- de bénéficier du concours du Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail mis à disposition par le CDG 31 ;
- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Patrice RIVAL à la signature de la convention relative à mise à disposition d'un Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail,
- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Patrice RIVAL à signer tout document afférent à ce dossier.
- d'inscrire au budget les sommes correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Résultat du vote :
Pour 7
Contre 0
Abstention 0
Non-participation au vote 1



The stamp contains the following text: "Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne - S.D.E.H.G. C.S. 58021 31080 TOULOUSE Cedex 6".

Pour le Président et par délégation

Patrice RIVAL
1^{er} Vice-Président du SDEHG

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

17 AVR. 2018